

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC CARILLON INC.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

RÉSOLUTION DES MEMBRES

DATE: 7 OCTOBRE 2000

HEURE: 10 heures

ATTENDU QUE le maire de la municipalité de Saint-Ubalde, monsieur Roger Gendron, s'est engagé, lors de la session du conseil municipal du 14 août dernier, à poser tous les gestes utiles et nécessaires afin que les résidents du lac Carillon deviennent les propriétaires de leurs fonds de terrain si ces derniers en faisaient officiellement la demande;

ATTENDU QUE les membres de l'Association des Résidents du Lac Carillon inc. (ci-après dénommée l' « ARC ») désirent réitérer au conseil municipal et au maire de la municipalité de St-Ubalde leur désir de se porter acquéreurs de leurs fonds de terrain qui sont situés sur des terres publiques;

ATTENDU QUE l'ARC a été créée notamment, dans le but de « défendre et promouvoir les intérêts des propriétaires du lac Carillon et représenter les propriétaires auprès des autorités »;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité :

1. De réitérer formellement dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'ARC, la volonté de l'ensemble des membres de l'ARC et résidents du lac Carillon, de se porter acquéreur de leurs fonds de terrains situés sur des terres publiques;
2. De mandater le président de l'ARC à informer les maires de Saint-Ubalde et la MRC de la volonté des villégiateurs du lac Carillon de se porter acquéreur de leurs fonds de terrain compte tenu des investissements économiques effectués sur leurs propriétés.
3. D'autoriser le président de l'ARC à poser tous les gestes utiles et nécessaires afin que les résidents de l'ARC se voient octroyer la possibilité d'acquérir leurs fonds de terrain.

Je, soussigné (e)....., président(e) de l'Association des Résidents du lac Carillon, certifie que le certificat de résolutions ci-dessus est une copie conforme de la résolution adoptée par les membres de l'ARC, le 7 octobre 2000, et que ladite résolution est toujours en vigueur et qu'elle n'a subi aucune modification.

En foi de quoi, j'ai signé, à St-Ubalde, ce 7 octobre 2000.
